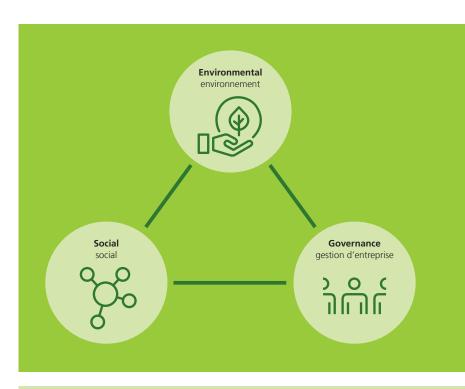


Depuis quelques années, les placements durables suscitent un intérêt grandissant auprès des investisseuses et investisseurs et ce thème ne cesse de gagner en importance. Les données relatives aux aspects du développement durable sont, d'une part, de plus en plus transparentes et accessibles. D'autre part, les investisseuses et les investisseurs exercent une pression croissante sur les prestataires et les entreprises pour que leurs produits et leurs activités soient plus durables. En conséquence, un nombre croissant de produits de placement avec des propriétés durables sont disponibles sur le marché. Les approches sont très différentes, ce qui ne facilite pas la tâche pour l'investisseuse ou l'investisseur dans le choix du produit le plus adéquat. Vous trouverez plus d'informations sur les différentes approches de durabilité et les risques ESG dans la feuille d'information «Solutions de placement durables».

Dans l'e-gestion de patrimoine et le conseil en placement Plus, PostFinance considère les aspects ESG dans le cadre du focus «Durabilité». Des critères d'action entrepreneuriale sont ainsi examinés. Concrètement, les valeurs ESG donnent une indication sur la manière dont les entreprises, les États et les agences gouvernementales assument leur responsabilité en matière d'environnement (Environment), de social (Social) et de gestion d'entreprise responsable (Governance). Le graphique ci-contre donne un aperçu des valeurs estimées en lien avec ESG. (Liste non exhaustive).



Environment Social environnement social Émissions de CO₂ Empreinte CO₂ du produit Consommation d'eau Utilisation de matières brutes

 Émissions toxiques Matériel d'emballage, smog électronique

Utilisation de réserves

foncières

 Exploitation des opportunités offertes par les énergies propres et renouvelables

- Relations avec le personnel
- Gestion de la santé et sécurité
- Chaînes de livraison et standards de travail
- Qualité et sécurité des produits
- Risques liés à la démographie et à la santé de la société
- Droits de l'Homme
- Accès à la communication

Governance

gestion d'entreprise responsable

- Diversité de la direction
- Paiement de la gestion
- Égalité des sexes, diversité Comptabilité
 - Attitude éthique
 - Programme pour les lanceurs d'alerte en interne («Whistleblower»), corruption, accords et blanchiment d'argent

Benchmarks pour le focus «Durabilité»

Pour chaque instrument utilisé dans les portefeuilles modèles de l'e-gestion du patrimoine et du conseil en placement Plus (fonds de placement ou Exchange Traded Funds), PostFinance définit un benchmark (indice de référence). Vous trouverez des informations complémentaires sur les portefeuilles modèles et l'indice de référence utilisés dans le factsheet Focus Durabilité.

Pour les actions et les obligations, nous tenons compte des aspects de durabilité dans le choix du benchmark. Ce qui signifie que, en matière de durabilité, pour les actions et les obligations, le promoteur de fonds peut exclure de l'univers de placement certaines entreprises en raison de leurs valeurs ESG. Dans le même temps, nous acceptons un écart de performance du portefeuille par rapport à un indice standard classique, ce qui peut avoir un effet positif ou négatif sur la performance.

Nous n'utilisons pas de référentiels explicitement durables pour les classes d'actifs Liquidité et Investissements Alternatifs. Cela est dû à l'absence d'indices standard explicitement durables et au fait que de tels référentiels ne sont pas encore courants pour ces classes d'actifs.

Une fois l'indice de référence correspondant défini, la recherche d'un instrument approprié est lancée. Pour ce faire, nous prenons en compte l'univers de placement accessible au public des fonds et Exchange Traded Funds (ETFs) autorisés à la vente

1. Définition des stratégies de placement

À cette phase, les objectifs et les politiques d'investissement sont établis.

2. Définition du benchmark pour chaque instrument utilisé

La sélection d'un indice de référence approprié est importante pour disposer d'une base de comparaison adéquate pour l'analyse de la performance.

3. Sélection de l'instrument approprié (fonds de placement ou ETFs)

À cette étape, les instruments d'investissement disponibles sont analysés et l'instrument le plus approprié est sélectionné.

en Suisse. Ensuite, nous sélectionnons les fonds de placement ou les ETFs les plus appropriés en tenant compte de critères de sélection financiers et non financiers, comme les valeurs ESG.

Voici comment nous choisissons les fonds en actions et les fonds obligataires.

Pour sélectionner un fonds de placement ou un ETF, nous nous appuyons, dans le choix des fonds à horizon, sur les données des sociétés de notation et d'analyse Morningstar® et Sustainalytics®, qui évaluent des risques de durabilité des entreprises, des États et des agences gouvernementales en fonction des valeurs ESG. Nous considérons les valeurs ESG uniquement de manière agrégée au niveau des fonds.

Pour les actions suisses, PostFinance se base sur I'«indice SPI® ESG». Pour les actions globales, PostFinance retient le groupe d'indices MSCI ESG Leaders. Ces indices mesurent, à l'aide des valeurs ESG, la capacité de résistance d'une entreprise face aux risques ESG. Des méthodes basées sur des règles sont utilisées afin d'identifier dans quelle mesure les entreprises sont exposées aux risques ESG et comment elles gèrent ces risques par rapport à d'autres entreprises. La prise en compte de ces indices ESG réduit l'univers de placement du fonds concerné sans modifier la répartition sectorielle et géographique par rapport à l'indice de référence (indice de référence traditionnel, non explicitement durable). Cela signifie qu'aucune branche n'est explicitement exclue. Par cette approche «best-inclass», l'univers de placement est réduit aux entreprises qui obtiennent les meilleures valeurs ESG au sein de leur secteur. Rappelons que chaque fonds peut appliquer ses propres critères d'exclusion et approches. Vous trouverez de plus amples informations sur l'approche «best-in-class» et sur les autres formes d'exclusion dans la fiche d'information «Solutions de placement durables».

Pour les obligations suisses, PostFinance s'oriente vers l'«indice SBI® ESG», pour les obligations internationales vers l'«indice Bloomberg MSCI Global Aggregate ESG Weighted®» et pour les obligations de pays émergents vers l'«indice J.P. Morgan ESG EMBI Global Diversified®». Comme pour les actions, ces indices sur la durabilité sont conçus pour filtrer positivement les émetteurs sur la base des valeurs ESG. À l'aide des valeurs ESG, les émetteurs (débiteurs) tels que les entreprises, les États et les agences gouvernementales sont donc évalués et sélectionnés en matière d'environnement, de social et de gestion d'entreprise responsable et sont sélectionnés par le promoteur de fonds concerné selon les critères définis dans le contrat de fonds.





Ce que nous faisons ou acceptons délibérément: nos lignes de conduite pour le focus «Durabilité»

- Lors de la sélection d'un fonds en actions ou obligataire, nous nous basons sur les indices ESG
 (p. ex. MSCI ESG Leaders pour les actions globales ou Bloomberg MSCI ESG pour les obligations internationales). Pour les classes d'actifs obligations et actions, nous n'utilisons donc dans les portefeuilles que des instruments qui tiennent compte des critères d'investissement ESG.
- En raison de la nature énergivore de l'extraction de l'or, nous avons exclu la catégorie d'actifs «or», contrairement aux autres focus, pour des raisons de durabilité.
- Pour les actions et les obligations, nous prenons en compte des fonds de placement ou des ETFs qui appliquent différents critères d'investissement ESG et ne suivons donc pas une approche purement écologique.
- Concernant la sélection des benchmarks, nous adoptons principalement une approche «best-inclass». Cela signifie que pour les fonds en actions et obligataires, le promoteur de fonds concerné tient compte des entreprises, des États et des agences gouvernementales qui obtiennent les meilleures valeurs ESG au sein de leur secteur. Nous nous basons donc sur ces benchmarks et n'excluons d'emblée aucune branche ou entreprise. Rappelons que chaque fonds peut appliquer ses propres critères d'exclusion et approches.

Clause de non-responsabilité

Le présent document est une publicité.

Les informations et affirmations qu'il contient ont un but uniquement informatif et ne sauraient constituer une invitation à soumettre une offre, une demande, une proposition ou une recommandation d'achat, de vente ou de souscription de produits et de prestations ou encore l'acquisition de titres, la conclusion d'autres instruments financiers ou l'exécution d'une transaction. Les présentes informations ne tiennent pas compte d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire précis, et ne constituent par conséquent pas une base appropriée pour des décisions d'investissement. Nous vous recommandons donc de consulter votre conseillère ou conseiller fiscal ou financier avant d'effectuer un quelconque investissement. Les services d'investissement et les instruments financiers offerts par PostFinance SA ne sont ni proposés, ni vendus, ni livrés aux U.S. Persons et aux personnes domiciliées ou imposables en dehors de la Suisse.

PostFinance SA

Mingerstrasse 20 3030 Berne

